

Houyet : vent de colère autour de l'éolienne des enfants

Elle a beau être

« citoyenne », l'éolienne des enfants d'Houyet ne bénéficie pas d'une taxation communale de faveur. C'est pourtant possible.

• Emmanuel WILPUTTE

Les responsables de la société coopérative « Allons en vent » ont reçu la « douloureuse » 2016 : 12 500 euros de taxe communale pour leur éolienne des enfants de Finnevaux (Houyet). Une initiative citoyenne qui rassemble 950 coopérateurs, dont environ 65 % de mineurs d'âge, dixit Lionel Van Rillaer, président du conseil d'administration de la SCRL. Lui et ses amis avaient pourtant tenté de réduire la facture : « Début août, nous avons envoyé une lettre au collège communal de Houyet lui demandant de le rencontrer pour discuter de la taxe 2016. En réponse, nous avons reçu l'avertissement-extrait de rôle ! »

Rebelote, comme en 2015. Déjà alors, ça avait grincé des dents. Car rien n'a été prévu pour épargner les « petites éoliennes », comme celles-ci, qui plus est, gérées par des citoyens militants. L'an passé, les négociations avec la Commune s'étaient déjà soldées par une fin de non-recevoir. Au point que les coopérateurs ont entamé une procédure de contestation devant le tribunal civil. Problème : les plaidoiries sont programmées le 23 juin... 2019. Ils pourraient à nouveau s'adresser au monde judiciaire pour la taxe enrôlée cette année, en espérant un jour faire tout annuler, a posteriori.

Malgré la recommandation ministérielle

Les coopérateurs l'affirment : ils n'avaient pas d'autre choix que de contre-attaquer, puisque les autorités locales ne veulent rien entendre. Ni personne. Pas



En deux ans, la société coopérative a dû payer 25 000 € de taxe communale, de quoi casser un projet citoyen, déplorent ses responsables.

même le ministre wallon Paul Furlan (PS), en charge des pouvoirs locaux. À la demande des plaignants, et se rendant compte que les circulaires taxatoires ont quelque

peu omis de penser aux éoliennes citoyennes (il n'y en a que très peu), il a signifié *urbi et orbi* que 12 500 € de taxe communale annuelle, c'est un maximum, invitant les

Communes concernées « à prévoir des taux inférieurs aux montants recommandés pour les éoliennes de faible puissance, à vocation citoyenne ou éducative ».

Lionel Van Rillaer et ses amis coopérateurs ont beau arguer de ces suggestions ministérielles, rien à faire. Le ministre ne peut forcer l'autonomie communale.

Au sein d'« Allons en vent », c'est l'incompréhension. On peut même parler de découragement. Avec cette taxe, la société coopérative se trouve sur le fil, sur celui où on ne perd pas d'argent, mais c'est tout juste. Impossible d'investir le moindre centime. Ni de participer à d'autres projets citoyens, comme c'était le cas auparavant.

Lionel Van Rillaer se dit très surpris : « Le 1^{er} échevin Didier Rouard fait partie des cofondateurs de la coopérative, en 2001. On ne comprend vraiment pas ». On peut parler de vent, sinon de colère, de profonde déception. ■

« Ils vont en justice ? On ne négocie plus »

« On n'était d'accord de discuter. Mais ils ont décidé d'aller en justice. À partir de ce moment, on ne négocie plus. Oui, le ministre Furlan prône de la souplesse. Mais à partir du moment où on est attaqué de la sorte, c'est fini, on ne discute plus ».

À entendre le bourgmestre d'Houyet, les promoteurs de l'éolienne des enfants ne doivent pas s'attendre à un assouplissement communal. Yvan Petit explique que l'ouverture de Paul Furlan n'est

apparue qu'un an après les premiers heurts avec la société coopérative. À ce moment, le climat s'était déjà envenimé.

La position mayorale est tranchée : « Nous attendons la décision. La justice tranchera, nous analyserons ». Vu les délais devant les tribunaux civils, ce n'est pas demain la veille !

Quant aux relations avec les promoteurs de l'éolienne des enfants : « Elles ne sont mêmes pas tendues, elles n'existent pas ! ». ■

E.W.



NAMUR
Inventer le nouveau parc Léopold



GEMBOUX
Le couteau dans tous ses états



VRESSE
La jeunesse d'Alle à la buvette du foot

SPORTS 10-28
RÉGION

VITE DIT

Ça tourne depuis 2006

« Allons en Vent SCRL » est une coopérative qui regroupe 950 coopérateurs, dont 65 % d'enfants (à l'origine du projet ce pourcentage était plus élevé, mais les enfants grandissent). Elle gère depuis mars 2006 l'éolienne des enfants à Finnevaux, qui a été financée grâce aux parts offertes par des parents, grands-parents, tantes, ondes, marraines et parrains à des enfants. Elle est gérée exclusivement par des bénévoles. Les bénéfices de la coopérative servent à rétribuer les coopérateurs qui ont pris le risque d'y investir il y a plus de dix ans, à soutenir des projets d'éducation à l'environnement etc.